



Le journal du marais

Juin 2014
N°28

Eaux libres des étangs, propices au réveil amphibien

Dans ce numéro :

Edito du Président

1

Pages spéciales

**PANORAMA DES
RECENTS TRAVAUX
REALISES DANS
LE MARAIS**

**I. Travaux sur les
sentiers de découverte**

4

**II. Travaux d'entretien
des milieux naturels**

**III. Travaux menés sur
les ruisseaux**

**Des solutions pour
entretenir sa pelouse**

FREDON Franche-Comté

5

**Quelle est cette plante
du marais?**

L'Eupatoire chanvrine

6

Actualités :

**Visites guidées 2014 :
calendrier du second
semestre**

7

**Nouvelle équipe d'élus
membres du Syndicat
suite aux élections
municipales**

8

Coordonnées du Syndicat

8

Edito du Président

Suite aux élections des conseillers municipaux, une nouvelle équipe de 25 personnes constituée de représentants des communes membres forme le nouvel exécutif du Syndicat. Je tiens à féliciter encore tous ces élus pour leur élection.

Je tiens également à remercier tous les membres du précédent Comité syndical qui ont œuvré pour la réalisation des opérations en faveur du marais de Saône, de la biodiversité et de la ressource en eau.

Dans les mois à venir, la nouvelle équipe qui prendra le relais aura en charge notamment la réalisation du prochain plan de gestion du marais de Saône.

Aussi, vous trouverez la liste réactualisée des élus siégeant au Syndicat.

Les principaux travaux du premier semestre de cette année sont déclinés en pages spéciales : la pose de platelage ou sentier pilotis sur les itinéraires du marais, les travaux d'entretien ainsi que des réalisations de restauration et de mise en valeur des cours d'eau (passerelle, aménagements de berges, entretien de la végétation, ...).

Vous trouverez des solutions pratiques pour jardiner naturellement et plus particulièrement afin d'entretenir votre pelouse sans avoir à recourir systématiquement à des désherbants chimiques et des anti-mousses.

La rubrique « Quelle est cette plante du marais? » est consacrée à l'Eupatoire chanvrine nommée également l'Origan des marais.

En complément, sept nouvelles visites gratuites accompagnées par un guide sont programmées au cours du second semestre de cette année et proposent des thèmes inédits comme l'alimentation sauvage ou tradition et marais.

Je vous souhaite une très agréable lecture et un bel été.

Bien cordialement.



Yves-Michel DAHOUI
Président du Syndicat

Yves-Michel DAHOUI

Panorama des récents travaux réalisés dans le marais

I. Travaux sur les sentiers de découverte



Des sentiers de découverte du marais de Saône ont vu le jour l'année dernière comportant principalement un balisage directionnel et 20 bornes d'informations.

Afin de faciliter l'accès au marais sans pour autant dénaturer cet Espace Naturel Sensible, un platelage ou sentier sur pilotis d'une longueur totale de 300 mètres environ a été nouvellement installé sur deux secteurs les plus humides de La Vaivre et Aux Brosses.

Cet équipement permet ainsi de profiter pleinement du paysage : des prairies humides, des aulnaies marécageuses, des plans d'eau,... . Au départ de la « Boucle de l'eau », des marches sur une petite portion pentue complètent les aménagements.

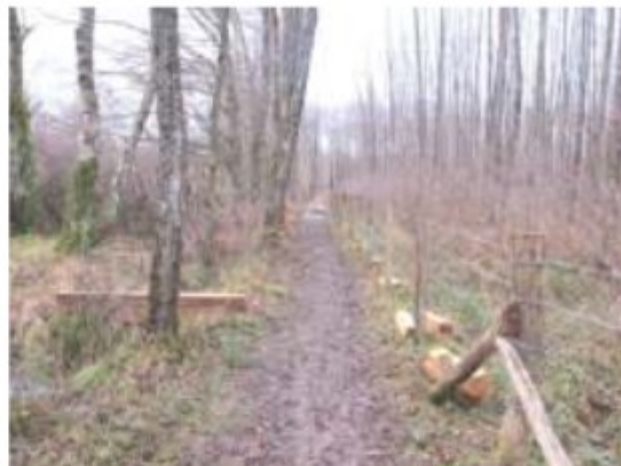


Le livret de découverte des sentiers du marais de 32 pages est toujours disponible au Syndicat et gratuit (téléchargeable également depuis le site du syndicat). ▲

LES ÉTAPES DE RÉALISATION DU PLATELAGE PAS À PAS :



1. Acheminement des matériaux (bois, chêne non traité) à l'aide d'un petit chenillard



2. Approvisionnement du bois sur tout le linéaire



3. Préparation des trous à la tarière thermique en vue de la pose des pieux



4. Enfoncement des pieux à l'aide d'une masse



5. Pose des traverses sur les deux pieux

NOUVEAUX

AMÉNAGEMENTS :

- ◆ 12 marches
- ◆ 2 petits pontons
- ◆ 65 mètres de platelage sur le sentier « Comprendre le marais »
- ◆ 226 mètres de platelage sur la « Boucle de l'eau »

6 . Pose des trois longerons sur les traverses7 . Pose et vissage du platelageMarches installées à la Vairve**RAPPEL**

Merci de suivre les cheminements prévus.
L'entrée dans les parcs de pâturage n'est pas autorisée pour des raisons de sécurité.

**Des visiteurs empruntant la boucle de l'eau et ses nouveaux aménagements**

Même si l'accès à certaines zones est plus aisé, il demeure toujours utile de contacter au préalable le syndicat afin de connaître les conditions d'accessibilité sachant qu'en cas de crue le site ne peut être visité.

**II. Travaux d'entretien des milieux naturels**

De nombreux travaux d'entretien sont assurés par un agent du syndicat à raison de 5 jours de travail par mois. Ces journées sont mises à profit pour le tronçonnage, le débroussaillage, la maintenance des parcs de pâturage, le ramassage des déchets et des travaux divers de bricolage.

Son travail est complémentaire aux 15 jours annuel d'intervention des Chantiers départementaux (équipe composée de 2 à 4 personnes en insertion encadrées par un chef d'équipe) dans les travaux de maintien des milieux ouverts sur différents sites du marais.

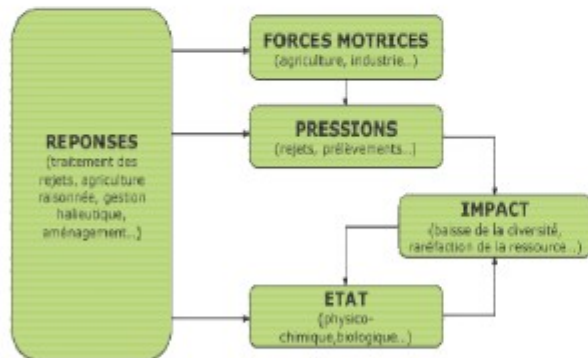
Elagage d'un sous-bois dans le parc de la Vairve

III. Travaux menés sur les ruisseaux

Une toute première série de **travaux de restauration** et mise en valeur des ruisseaux du marais a été réalisée en début d'année 2014. L'objectif est de regagner un potentiel écologique intéressant par l'amélioration de la diversité des habitats aquatiques.

Ce travail devra s'inscrire sur le long terme pour observer des résultats. D'autres tranches de travaux sont définies dans le temps.

Dans un contexte de synergie avec d'autres interventions (restauration hydraulique de la zone humide par neutralisation du drainage, résorption des rejets et pratiques impactant significativement la qualité de l'eau) et avec un entretien régulier, la qualité du milieu aquatique pourra être amenée à s'améliorer dans l'intérêt commun de préservation de la ressource.



d'après EAA, 2000



Quelques réalisations :



▲ Passerelle cadre pour le franchissement du ruisseau du Moulin

(remplace l'ancien busage sous-dimensionné et supprime le passage d'engins dans le lit du ruisseau)

- Réalisation en bois (chêne) sur structure de poutrelles en acier galvanisé
- Ancrages sur pieux battus
- Portance de 10 tonnes par essieu



▲ Aménagements en génie végétal ruisseau des Grands Terreaux

- Fascines simples tressées en berges
- Risbermes végétalisées en bardage rustique labile et à claire voie / toile biodégradable.



◀ Entretien de végétation ruisseau des Grands Terreaux

- Chantiers d'Insertion (CDEI)

Des solutions pour entretenir sa pelouse



Des analyses d'eaux et de sédiments ont été réalisées par le Syndicat du Marais en 2013, afin de caractériser l'évolution de l'état chimique et écologique des trois principaux ruisseaux du Marais. Dans ce cadre, les pesticides ont été recherchés, et retrouvés parfois dans des teneurs importantes.

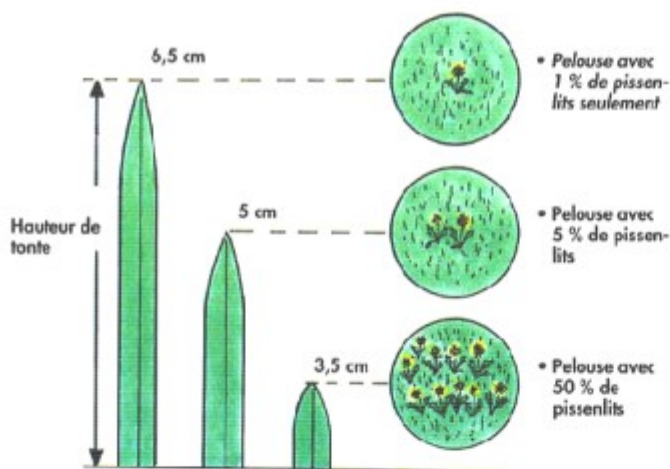
En outre des substances qui peuvent être liées au désherbage des pelouses ont été identifiées. Ce constat nous amène donc à vous proposer un zoom sur l'entretien des pelouses, et notamment du désherbage.

Je veux une belle pelouse ! C'est très subjectif... Pour la plupart des jardiniers, une « belle » pelouse doit être tondeuse courte et être constituée uniquement d'herbe à gazons (graminées). Mais il faut savoir que pour atteindre ce résultat, l'entretien est très exigeant en tonte, en fertilisation, en arrosage, en anti-mousse et en désherbants chimiques ; bref un entretien de spécialistes,

permanent, couteux, et surtout bien loin de respecter l'environnement. Pourquoi alors ne pas avoir une pelouse plus naturelle tout en restant « belle » ?

Comment choisir mon gazon ? Il existe de nombreux mélanges de gazons, adaptés en fonction de la nature de votre terrain (sec, pauvre, humide, ensoleillé ou ombragé...), de l'usage que vous ferez de la pelouse (esthétique, loisirs et résistance au piétinement). Sachez également qu'il existe des gazons labellisés « label rouge » qui garantissent un haut niveau de qualité de semences.

Et la tonte ? La tendance générale est une tonte raz de la pelouse. Le gazon est dans ce cas affaibli, mal enraciné et plus sensible à la sécheresse. Plus la tonte sera basse (en dessous de 6 cm), plus vous favoriserez le développement des plantes concurrentes et notamment les pissenlits (Cf. schéma). Plus la tonte sera haute, plus l'herbe sera vigoureuse et capable de concurrencer les autres végétaux.



Comment faire avec les plantes autres que mon herbe ?

Parmi elles, certaines apporteront des couleurs à votre pelouse et ne seront pas spécialement gênantes pour le gazon. D'autres, même si elles égayeront votre terrain, peuvent étouffer le gazon (rumex, plantain, etc.).

Si l'on souhaite agir contre ces vivaces à long pivot, la meilleure solution est le désherbage à l'aide d'outils malins : couteau désherbeur, pince à désherber...).



Crédits photos : FREDON de Franche-Comté - Source schéma : FREDON Bretagne

Et la mousse ? La mousse se développe quand la terre est trop acide, le sol trop tassé et humide, et que la pelouse est à l'ombre. Attention au cercle vicieux des traitements anti-mousses à base de sulfate de fer, qui a tendance à acidifier les sols. Scarifiez votre pelouse, 1 fois tous les 2 ans - à l'aide d'un râteau ou d'un scarificateur, vous arracherez la mousse et aërez le sol de manière préventive.

Comment fertiliser ma pelouse ? En ce qui concerne l'apport d'engrais, préférez une fine couche de compost bien mûr en surface, à la fin de l'hiver. Tondez les feuilles mortes à l'automne ; fragmentées, elles s'incorporeront facilement dans le sol.

Au lieu d'être en lutte permanente contre la nature pour avoir une pelouse de type anglais, composons avec elle, dans un schéma gagnant-gagnant.

Article rédigé par la FREDON Franche-Comté



Quelle est cette plante du marais ?

L'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*)

DESCRIPTION



L'Eupatoire chanvrine ou Eupatoire à feuille de chanvre, plante de la famille des astéracées, est fréquente du mois de juin au mois de septembre en lisière des chemins et bois humides, sur terrains alluvionnaires, dans les marécages, fossés, tous endroits humides et frais, jusqu'à une altitude de 1 500 mètres.

C'est une plante vigoureuse. Ses grosses fleurs vaporeuses rosées et mellifères attirent tout l'été papillons et insectes de toutes sortes.

Cette plante multiplie les appellations: Chanvrine, Chanvre d'eau, Chanvrière, Cannabine, Faux Chanvre, Herbe de Sainte Cunégonde, Origan des Marais, Trèfle de cerf, Saisonnette, Pantagruelon aquatique, Herbe du roi... et bien d'autres...



LEGENDES

Le nom « eupatoire » a été donné à cette plante, en référence au roi grec Mithridate VI (né à Sinope vers 132 av. J-C et mort en 63 av. J-C), surnommé Eupator, « de naissance noble ». Roi du Pont (zone du nord-est de l'Asie Mineure bordant la Mer Noire), il étendit sa domination sur les populations scythes de la Crimée.

Sa vie fut une succession de coups de théâtre, une véritable épopée tragique, quasiment surhumaine. Après l'assassinat de son père, il essaya de s'accommoder de l'effet de certains poisons en absorbant régulièrement d'infimes quantités de produits toxiques. Cette thérapie porte d'ailleurs le nom de mithridatisation. Ce roi grec aurait ainsi découvert certaines vertus médicinales de nombreuses plantes, dont celles de l'Eupatoire.

VERTUS MEDICINALES ?

Elle est utilisée en phytothérapie contre les maux d'estomac et les affections du foie. Elle possède des vertus diurétiques et vermifuges. Ses feuilles fraîches facilitent la cicatrisation des plaies. La plante constituerait un remède, voire un antidote, contre certains empoisonnements.

CONCRETEMENT

On utilise les feuilles avant la floraison et les racines fraîches au printemps et à l'automne, car elles ont tendance à perdre leurs vertus une fois desséchées.

Les feuilles fraîches possèdent un pouvoir de cicatrisation : les animaux de la forêt (dont les cerfs blessés) s'y frotteraient, dit-on, pour soigner leurs plaies.

La racine a un goût et une odeur très désagréable (fétide !).

La plante entière contient des substances et des polysaccharides qui semblent renforcer l'immunité envers la grippe et autres infections à répétition (rhume, rhinopharyngite, maladie virale). Elle peut être utile pour les convalescents après une maladie infectieuse. Elle était traditionnellement utilisée comme laxative, hypotensive, anticellulitique...

On l'utilise également pour lutter contre le cholestérol, la couperose et les problèmes digestifs.

TOXIQUE A FORTES DOSES OU SI ON EN FAIT UN USAGE PROLONGE

Actualités

Visites guidées du marais : calendrier du second semestre 2014

Petit rappel des dates d'animations guidées :

JUILLET

Samedi 26 juillet

L'eau invisible. L'hydrologie du marais et ses mystères
08h30 à 12h30

Animation France Nature Environnement Doubs
et Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs



AOUT

Samedi 23 août

Alimentation sauvage. Les plantes comestibles
du marais. 08h30 à 12h30

Animation France Nature Environnement Doubs
et Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs



Visites gratuites

SEPTEMBRE

Samedi 13 septembre

Patrimoine et usages

Tradition et marais. Tourbe, vannerie, glacières, ...
13h30 à 17h30

France Nature Environnement Doubs et
Fédération Départementale des Chasseurs
du Doubs



Samedi 13 septembre (en complément)

Les oiseaux du marais

Balade d'observation et d'écoute des oiseaux
(boucle des milieux naturels). 14h00 à 17h00.

Animation LPO Franche-Comté



OCTOBRE

Samedi 04 octobre

Couleurs d'automne.



L'enfrichement et la compétition entre espèces
13h30 à 17h30

France Nature Environnement Doubs
et Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs

Samedi 25 octobre

Le marais, une halte migratoire pour les oiseaux.

Balade d'observation des oiseaux.

09h00 à 12h00

Animation LPO Franche-Comté

NOVEMBRE

Samedi 16 Novembre

Chantier nature

Entretien et mise en valeur d'une zone humide pour la biodiversité
Prévoir son matériel de défrichement. 13h30 à 16h30

Animation LPO Franche-Comté



Les structures partenaires :



Les différents lieux de rendez-vous sont donnés lors de l'inscription des visiteurs auprès du Syndicat du marais.
Cette inscription est obligatoire et permet de prendre connaissance des modalités du déroulement de la visite.

Nouvelle équipe d'élus membres du Syndicat suite aux élections municipales

Rappel

Le Syndicat mixte du marais de Saône regroupe dans sa composition les collectivités suivantes :
Le Conseil général du Doubs (40 %), la Ville de Besançon (25 %), les communes de Saône (14 %), Morre (6 %),
Montfaucon (6 %), Gennes (3 %), La Vèze (3 %) et le Syndicat d'étude et d'aménagement de Besançon-Sud Plateau (3 %).

La liste des membres du Comité syndical

Suite aux élections municipales de mars 2014, le Syndicat du marais a procédé à l'installation des nouveaux membres désignés par les communes.

Département du Doubs : 9 représentants titulaires conseillers généraux (et 9 suppléants)

M. Yves-Michel DAHOUI Président (Mme Martine VOIDEY), M. Jacques BREUIL (M. Pierre HELIAS), M. Patrick RONOT (Mme Annick JACQUEMET), M. Lofti SAÏD (M. Léon BESSOT), M. Christian BOUDAY (M. Philippe BELUCHE), Mme Patricia OLIVARES (M. Michel RONDOT), M. Claude DALLAVALLE (M. Vincent FUSTER), M. Frédéric CARTIER (M. Serge CAGNON)

Ville de Besançon : 6 représentants titulaires (et 6 suppléants)

Mme Karima ROCHDI (M. Emmanuel DUMONT), Mme Françoise PRESSE (Mme Béatrice FALCINELLA),
M. Pascal CURIE (Mme Pauline JEANNIN), Mme Sylvie WANLIN (Mme Solange JOLY),
M. Christophe LIME (Mme Rosa REBRAB), M. Ludovic FAGAUT (M. Pascal BONNET)

Commune de Saône : 3 représentants titulaires (et 3 suppléants)

M. Daniel FABREGUES (M. Lylían CALVAT), M. MENETRIER Claude (M. VANCAUWENBERGE Christophe),
M. Christian PRAOM (Mme Sandrine DOMINGUES)

Commune de Morre : 2 représentants titulaires (et 2 suppléants)

M. Jean-Michel CAYUELA (M. Daniel CONCHE), Mme Françoise GASTEL (Mme Marie-Thérèse DROMARD)

Commune de Montfaucon : 2 représentants titulaires (et 2 suppléants)

M. Michel CARTERON (M. Guy LAITHIER), Mme Stéphanie BOITEUX (Mme Brigitte NONNOTTE)

Commune de Gennes : 1 représentant titulaire (et 1 suppléant)

M. Edouard EUVRARD (M. Cédric CHAROLLE)

Commune de La Vèze : 1 représentant titulaire (et 1 suppléant)

M. Noël POIMBOEUF (Mme Luze DOMERGUE)

Syndicat d'étude et d'aménagement de Besançon-Sud Plateau : 1 représentant titulaire (et 1 suppléant)

M. Daniel ROLET (Mme Jocelyne BOILLOT)

**Le Syndicat mixte est un établissement public associant communes et Département.
Il est administré par un Comité syndical dont les représentants sont élus par les assemblées des collectivités membres.**

**Le Comité syndical élit son Président, son Vice-Président et le Bureau. Les décisions prises en Comité syndical font l'objet de délibérations. Le Président est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du Comité.
Le Syndicat dispose d'une autonomie financière et possède un budget annuel propre.**

Coordonnées du Syndicat

Pour nous écrire ou nous rencontrer :

1 rue de l'Ecole 25660 LA VEZE

Par courriel : syndicat.maraisdesaone@wanadoo.fr

Sur Internet à l'adresse suivante :

www.maraisdesaone.fr

Téléphone/Fax : 03 81 55 48 75

OUVERTURE AU PUBLIC (permanences fixes)

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 09H00 à 12H30

Vos contacts au Syndicat :

Daphné SILVESTRE, Secrétaire

Marylène SIMONIN, Chargée de missions

Christophe VERRIER, Chargé de missions

Avec le soutien financier de la

Ville de
Besançon

